

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

**Date de convocation : 10/06/2024**

**Nombre de membres en exercice: 13**

**Présents à l'ouverture de la séance: 10**

**Quorum réuni**

**Étaient présents :**

M. DEPOUEZ

Mme BOISNARD

M. ROUAULT

M. BOUFFORT

Mme HERCEG-GALESNE

Mme BESNARD

M. GUILLAUME

Mme LAMBART

Mme SUBILEAU

M. TATIN

**Étaient excusés:**

Mme KHAN

M. LUCET

M. GAISLIN

**Étaient absents:**

**Secrétaire de séance :**

M. TATIN



Del 2024-03-01 – 25 juin 2024

## SUBVENTIONS 2024

Le rapporteur,

Expose que les dossiers de demandes de subvention ont été approuvés par la délibération N° 02-06, lors du conseil d'administration du 12 mars 2024 ;

Précise que seules les demandes d'associations et autres organismes de droit privé, dont l'objet présente exclusivement un caractère social au profit des habitants de la commune de PACÉ, sont soumises à délibération ;

*Considérant la réception de nouvelles demandes de subvention, postérieurement à la date du 12 mars 2024 ;*

*Considérant la nécessité pour ces associations et organismes de droit privé, d'obtenir des subventions pour pouvoir fonctionner ;*

*Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif du CCAS ;*

Présente les propositions de subventions restant à allouer aux associations pour l'année 2024 :

Nom de l'association	Objet de l'association	Subvention demandée	Subvention proposée	Ne prend pas part au vote
CIDFF 35	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	1 000€	1 000€	
<b>TOTAL</b>			<b>1 000€</b>	

### Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

**ALLOUE** : les subventions restant à verser pour l'année 2024 aux associations, conformément au tableau détaillé et présenté ci-dessus.

**AUTORISE** : M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**VOTE** : Unanimité

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Thierry TATIN

Le Président du C.C.A.S.,  
Par délégation,  
La Vice-Présidente  
Karine BOISNARD.

